

MONITEUR INDEPENDANT.FR

7 place saint-martin
60510 Rochy Condé
Email: moniteurindependantpermis@gmail.com
Tel: 01 84 800 300



Forfait 5h boîte manuelle

En présentiel, avec des enseignants pédagogues et diplômés d'Etat, des leçons disponibles près de chez l'élève et de 7h à 22h 7jrs/7.

Courte description de la formation

A l'issue de la formation au permis B ainsi que l'apprentissage de la prévention routière s'articulent autour d'un programme (R.E.M.C). Ce référentiel étant destiné aux professionnels de la conduite. Il a été mis en place pour définir une trame à suivre par l'enseignant de conduite pour développer et adapter sa pédagogie lors de ses cours de conduite avec ses élèves.

Durée :

5.00 heures (dates et horaires que les apprenants fixent eux même sur leur espace personnel)

Coût de la formation via les OPCO et CPF

299€

Formation créée le __/__/2022. Dernière mise à jour le __/__/2022

Version du programme: __

Profils des bénéficiaires

Tout élève ayant 15 ans ou plus lors de l'inscription à l'auto-école. 17 ans ou plus pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire B.

Prérequis

- **Âge** : Vous devez avoir 18 ans ou plus pour obtenir le permis B. Toutefois, vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite).
- **Posséder l'ASSR ou l'ASR** : Si vous avez moins de 21 ans et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).
- **Avoir une pièce d'identité valable en France**
- **Aptitude médicale** : Si vous avez un problème de santé, vous devez passer un contrôle médical devant un médecin agréé avant de demander le permis de conduire.
- **Inscription** : Un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) vous est attribué lors de l'inscription à l'examen du permis de conduire B (sur le site du gouvernement ANTS).

Objectifs pédagogiques

L'objectif général est d'amener tout usager de la route à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir via le REMC. Ce référentiel se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un usager responsable doit acquérir dans sa conduite quotidienne, sans mettre sa sécurité ni celle des autres usagers de la route en danger.

Chacune de ces options permet d'apprendre les notions essentielles issues de ce fameux Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et de suivre l'évolution de l'acquisition des compétences à l'aide d'un livret d'apprentissage tenu et rempli par l'enseignant de la conduite. Désormais, tous les aspects pédagogiques sont gérés de manière uniforme par toutes les auto-écoles. De fait, en cas de transfert de son dossier, un candidat au permis de conduire pourra plus aisément reprendre le cours de son apprentissage.

Contenu de la formation

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1/ L'évaluation initiale obligatoire

(Votre formation en combien de temps et à quel prix?)

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation . Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

Vous vous testez lors de séances de préparation à l'examen code (série de code) à la maison avec l'aide du code en ligne (disponible à l'achat sur notre site).

3/ La formation à la conduite : 20h minimum

Une fois le code en poche, vous devez conduire avec un moniteur partenaire de notre auto-école pendant au moins 20 heures.

L'apprentissage est progressif.

L'objectif est de vous permettre de maîtriser le véhicule et votre environnement.

Le programme et le déroulement de la formation sont conformes aux objectifs du programme de formation (REMC).

Votre moniteur s'engage à appliquer une pédagogie visant l'atteinte des objectifs définis dans votre livret d'apprentissage. Le programme et le déroulement de la formation devront permettre à l'élève d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à la validité de sa formation initiale.

Un accompagnement individuel pour un suivi de votre progression personnalisé nous permettra de suivre un rythme adapté à vos besoins.

i) Premier cours de conduite

Le premier cours de conduite commence généralement dans un lieu peu fréquenté (souvent sur un parking). Le but est de vous familiariser avec le volant et le poids de la voiture. Vous ne vous préoccupez que du volant. Le moniteur contrôle le boîtier de vitesses et les pédales.

ii) Déroulement des cours de conduite

Une leçon de conduite dure à peu près 1 heure :

- les premières minutes sont consacrées à l'élaboration du programme du cours;
- la conduite effective dure environ 45 minutes;
- le temps restant permet de faire un bilan: les commentaires sont notés dans le livret pédagogique et la fiche d'évaluation.

iii) Apprentissage progressif

Les 20 heures minimums de cours de conduite se font en circulation sur la voie publique.

Au fil des leçons, vous apprenez à contrôler toutes les commandes.

Compétences visées

Depuis le 1 juillet 2014 le REMC vient remplacer le PNF (Programme National de Formation à la conduite) datant de 1989. Il a été mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre l'insécurité routière, développées dans un livret d'apprentissage

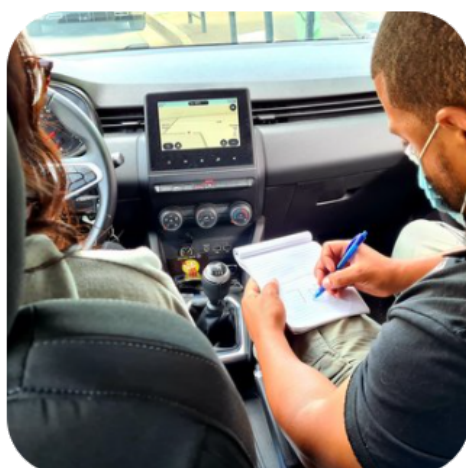
Le livret d'apprentissage s'articule autour de quatre compétences :

1. **Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** : l'utilisateur doit être en mesure de comprendre l'utilité des réglementations relatives à la conduite.
2. **Appréhender la route et circuler dans des conditions normales** : le conducteur doit apprendre à déplacer le véhicule, en circulation faible et normale et comprendre le rôle des éléments du véhicule pour une conduite sûre et économe.
3. **Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** : en circulation normale à dense, le conducteur doit comprendre l'intérêt de la réglementation routière. Il doit pouvoir déplacer le véhicule et comprendre les risques du partage de la route, communiquer avec les autres usagers, et adapter sa propre conduite en conséquence.
4. **Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique** : en circulation complexe, le candidat doit pouvoir suivre un itinéraire de façon autonome, connaître les risques au volant et les comportements à adopter en cas d'accident.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Rédiger quelques lignes sur votre O.F et votre équipe pédagogique



À propos de Florian

Enseignant de la conduite depuis plus de 10 ans, (diplômé du BEPECASER, cursus sécurité routière) je forme les élèves à conduire en sécurité avec pour objectif le permis.

*Avoir le permis est important mais savoir conduire l'est encore plus.

Mon taux de réussite est de plus de 90%.

Mes années d'expérience, m'ont permis de développer une méthode basée sur la pédagogie par objectif.

Que vous soyez inscrit en auto-école ou candidat libre, que vous ayez déjà le permis français ou étrangers, vous êtes tous et toutes les bienvenus et je serai à votre écoute, et à votre disposition.

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- *Livret d'apprentissage (vidéo d'un livret?)*

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- **Livret d'apprentissage (vidéo d'un livret?)**

Assistance

- **Le secrétariat émet des appels de s'assurer de la qualité des sessions de formations des moniteurs, et envoi un formulaire de satisfaction par mail.**

MONITEUR INDEPENDANT.FR, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 883546525, est en activité depuis 1 an. Localisée à ROCHY-CONDE (60510), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'enseignement de la conduite. Societe.com recense 4 établissements, 1 événement notable depuis un an ainsi que 2 mandataires depuis le début de son activité. El TANTAN est président et Florian ETIENNE est directeur général de l'entreprise MONITEUR INDEPENDANT.FR. | Numéro de déclaration d'activité :32600380260 (auprès du préfet de région Haut de France). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. | Réf : V1.012021 | **Date de création 20/05/2020 | Dernière modification : 01/01/2024**